

Candidature à un poste dans les écoles européennes

Rentrée scolaire septembre 2022

Bulletin Officiel n° 2 du 13 janvier 2022

Vous pouvez consulter le Bulletin Officiel sur :

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo2/MENH2130314C.htm>

I – DISPOSITIONS GENERALES

Les écoles européennes sont implantées dans les pays suivants : Allemagne, Belgique, Espagne, Italie Luxembourg et Pays Bas.

La vocation des écoles européennes est de dispenser un enseignement multilingue et multiculturel à des enfants de la maternelle à la terminale.

La consultation du site internet des écoles européennes <http://www.eursc.eu> est vivement recommandée afin de mesurer les spécificités et les exigences de cet enseignement.

1-Enseignants concernés

Peuvent faire acte de candidature, les personnels titulaires du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports au moment du dépôt et qui se trouvent en activité, en congé parental, en disponibilité, en position de détachement en France ou à l'étranger.

Tous les fonctionnaires doivent en outre justifier de l'exercice d'au moins deux ans en qualité de titulaire dans leur corps.

Les enseignants ayant déjà exercé en qualité de fonctionnaire détaché dans une école européenne ne peuvent faire acte de candidature.

2-Compétences attendues

De bonnes connaissances en français langue étrangère (FLE) et une expérience professionnelle dans ce domaine sont indispensables. Une bonne maîtrise de l'anglais et/ou de l'allemand, de la langue du pays d'accueil et des technologies de l'information et de la communication sont préconisées.

2-Durée du séjour

La durée du séjour dans les écoles européennes est de 9 ans.

La période probatoire s'étend sur 2 années suivie d'une deuxième période d'une durée de 3 ans, renouvelable une fois pour 4 ans.

II – INSTRUCTION DES DOSSIERS

1-Constitution du dossier de candidature

Le dossier est téléchargeable sur le site internet <http://www.education.gouv.fr> à la rubrique « concours, emplois et carrières ».

Une lettre de motivation, un curriculum vitae détaillé sur papier libre ainsi que toutes les pièces justificatives demandées en page 4 du formulaire de candidature doivent être joints au dossier.

Il convient tout particulièrement de mentionner les capacités linguistiques, conformément au cadre commun européen de référence.

2-Transmission des dossiers

Le dossier doit être transmis, en deux exemplaires, avec les pièces administratives demandées à l'**IEN** qui les transmettra à la DSDEN des Alpes Maritimes, bureau 242, **avant le jeudi 27 janvier 2022 12h00, délai de rigueur**. Tout retard de transmission risque de nuire au candidat.

La date limite d'envoi au ministère de l'éducation nationale est fixée au 18 février 2022.
Seuls les candidats retenus sont informés individuellement de la suite réservée à leur demande.

L'attention des agents est attirée sur les délais relativement courts de procédure d'envoi des dossiers.

Par ailleurs, aucun dossier transmis hors délai et/ou incomplet ne sera pris en compte.

III – POSTES SUSCEPTIBLES D'ETRE VACANTS

8 instituteurs ou professeurs des écoles justifiant de compétences en matière d'enseignement du français langue étrangère pourront être recrutés.

Les candidats peuvent formuler jusqu'à 13 vœux. Cependant ils ne doivent pas mentionner les écoles dans lesquelles ils n'ont aucune intention de se rendre.

Le service de la DIPE 2 reste à votre disposition pour toute question complémentaire.

PASCALE OTTO-CESARINI

DIPE2

Gestion Collective - Agents de A à H

DSDEN DES ALPES MARITIMES

53 avenue Cap de Croix - 06001 NICE CEDEX 1

04 93 72 63 66

www.ac-nice.fr

